



Le transport ferroviaire régional (TER) de voyageurs représente en moyenne :

- 40 000 voyageurs par jour
- 9 339 738 kilomètres trains commerciaux et 384 001 kilomètres cars réguliers TER,
- 340 dessertes trains et 18 cars en moyenne par jour de circulation,
- 65 gares TER avec présence commerciale et 105 points d'arrêts.

Source SNCF TER

Les 15 relations TER les plus fréquentées

	en milliers de VKm
Creil – Paris	62 298
Chantilly – Paris	39 660
Soissons – Paris	28 142
Compiègne – Paris	25 822
Château-Thierry – Paris	25 296
Beauvais – Paris	21 890
Clermont – Paris	17 702
Villers-Cotterets – Paris	16 899
Pont-Ste-Maxence – Paris	16 723
Orry-la-Ville – Paris	15 229
Paris – Creil	14 507
Laon – Paris	14 454
Amiens – Paris	12 937
Crépy-en-Valois – Paris	12 546
St-Just-en-Chaussée – Paris	11 837

Source : SCNF/TER - ODITER

TER : Train Express Régional

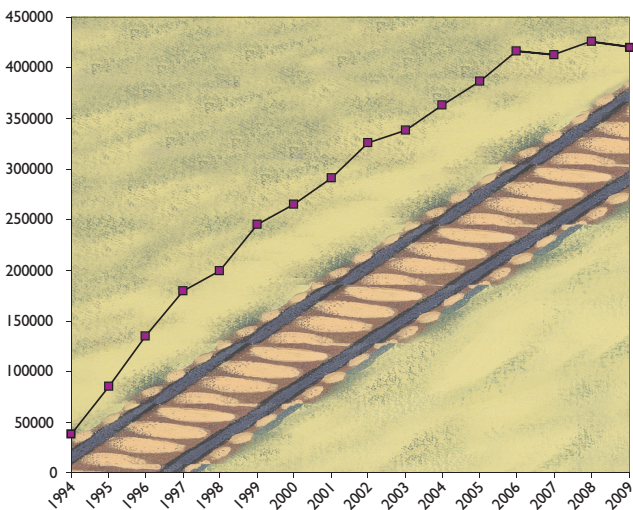
VKm : nombre de voyages x distance

ex : 3 AR Amiens Paris = 6 voyages x 131 km = 786 VKm



## La fréquentation de la gare TGV Haute-Picardie en 2009

- ▶ la moyenne est de 34 558 voyageurs par mois soit 1 133 voyageurs / jour (- 3,2 % par rapport à l'année 2008)



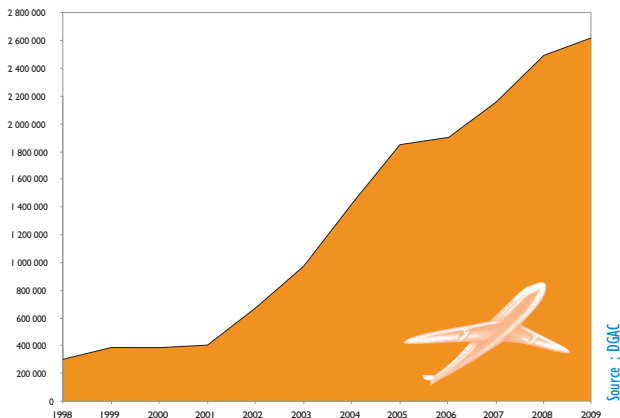
## Les principales destinations au départ de la gare TGV Haute Picardie

- Lyon : 17,63 %
- Aéroport Charles de Gaulle : 14,28 %
- Lille : 12,17 %
- Marseille : 5,11 %
- Bordeaux : 4,27 %
- Avignon : 4,17 %
- Nantes : 3,43 %
- Rennes : 3,34 %
- Marne-la-Vallée : 3,21 %
- Montpellier : 2,52 %
- Valence : 2,50 %

(Source : SNCF Aristote Année 2009)

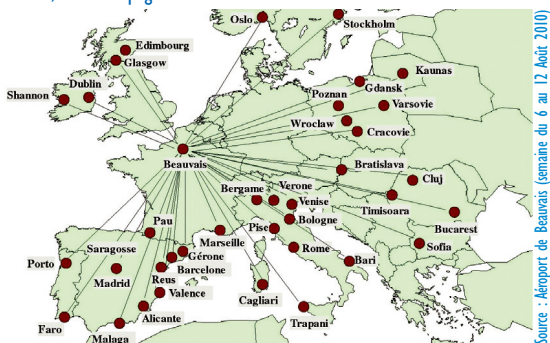


## Nombre de passagers à l'aéroport de Beauvais Tillé



## Les principales destinations et la fréquence

Pour l'été 2010, trois compagnies offraient les destinations suivantes :



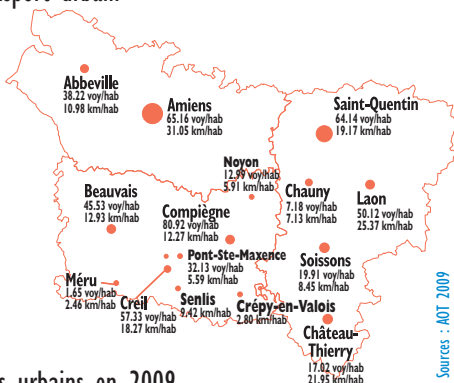
▶ Alicante	4 AR / semaine	▶ Gdansk	4 AR / semaine	▶ Prague	4 AR / semaine
▶ Bacau	2 AR / semaine	▶ Gérone	2 AR / jour	▶ Glasgow	1 AR / jour
▶ Bari	4 AR / semaine	▶ Katowice	3 AR / semaine	▶ Reus	1 AR / jour
▶ Bergamo	1 à 2 AR / jour	▶ Kaunas	3 AR / semaine	▶ Rome	2 AR / jour
▶ Bologne	1 AR / jour	▶ Madrid	1 à 2 AR / jour	▶ Saragosse	3 AR / semaine
▶ Bratislava	4 AR / semaine	▶ Malaga	4 AR / semaine	▶ Shannon	3 AR / semaine
▶ Bucarest	1 à 2 AR / jour	▶ Marseille	1 à 2 AR / jour	▶ Sofia	3 AR / semaine
▶ Cagliari	4 AR / semaine	▶ Stockholm	5 AR / semaine	▶ Timisoara	2 AR / semaine
▶ Cluj	5 AR / semaine	▶ Oslo	5 AR / semaine	▶ Trapani	3 AR / semaine
▶ Dublin	1 à 2 AR / jour	▶ Pau	4 AR / semaine	▶ Trévise	1 AR / jour
▶ Edimbourg	3 AR / semaine	▶ Pise	1 AR / jour	▶ Varsovie	4 AR / semaine
▶ Faro	4 AR / semaine	▶ Poznan-lawica	2 AR / semaine	▶ Wrocław	3 AR / semaine



## Les périmètres de transport urbain

### PTU :

territoire d'une commune ou ressort territorial d'un établissement public ayant reçu mission d'organiser les transports publics de personnes.



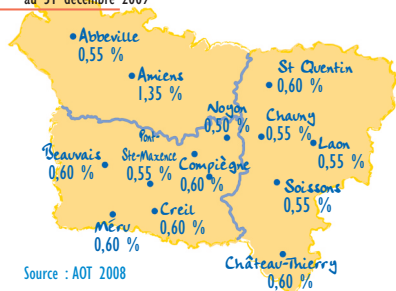
## Les transports collectifs urbains en 2009

	Population PTU*	Km/habitant	Voyages/habitant
Amiens	180 049	31,05	65,16
Beauvais	81 477	12,93	45,53
St-Quentin	75 482	19,17	64,14
Compiègne	74 145	12,27	80,92
Créil	71 823	18,27	57,33
Soissons	56 495	8,45	19,91
Abbeville	31 712	10,98	38,22
Laon	29 968	25,37	50,12
Château-Thierry	27 320	21,95	17,02
Chauny	19 732	7,13	7,18
Senlis	16 932	9,42	-
Crépy-en-Valois	14 461	2,80	-
Méru	13 000	2,46	1,65
Pont-Ste-Maxence	12 633	5,59	32,13
Noyon	14 625	5,91	12,99

\* Source : RGP 2006 Population simple compte - Sources : AOTU 2009

## Les taux de Versement Transport

au 31 décembre 2009



Source : AOT 2008

### Versement Transport :

cotisation payée par les entreprises de plus de 9 salariés, assise sur les salaires bruts et destinée au financement des transports collectifs dans les communes ou communautés urbaines de plus de 10 000 habitants.



## État d'avancement de l'accessibilité des réseaux urbains fin 2009

Dans le délai de trois ans à compter de la publication de la loi du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées », les autorités compétentes pour l'organisation des transports publics au sens de la loi n° 82-1153, ont l'obligation d'établir un schéma directeur d'accessibilité des services de transport public.

**Le schéma directeur d'accessibilité** est un document de programmation des opérations de mise en accessibilité et de définition des diverses modalités qui permettent de favoriser les déplacements des personnes à mobilité réduite.

	Matériel		Infrastructures		Services		
		<b>A</b>		<b>A</b>		<b>A</b>	
Abbeville							SSPE
Amiens							SSPE
Beauvais							
Chantilly							
Château-Thierry							
Chauny							
Compiègne							SSPE
Creil							SSPE
Crépy en Valois							
Laon							
Liancourt-Rantigny							
Méru - Les Sablons							TAD
Pont-Sainte-Maxence							
Saint-Quentin							SSPE
Senlis							
Soissons							TAD

Accessibilité totale	
Accessibilité partielle	
Non accessible	
Non déterminé	

Personnes déficientes physiques

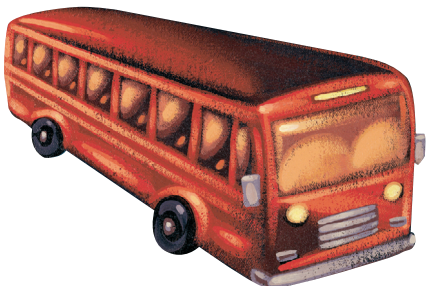
**A** Autres déficiences

Sources : Conseil Régional — DRE — AOTU 2009

SSPE services spécialisés - TAD : Transport à la demande accessible

## Accessibilité PMR : état d'avancement des Schémas Directeurs d'Accessibilité

- Le Conseil Régional de Picardie a voté son SDA en mai 2009. Sur les 73 gares de la région, 37 sont prévues pour être accessibles en autonomie en 2015, 22 avec l'assistance de la SNCF et 14 ne seront pas accessibles. En 2020, 45 gares seront accessibles en autonomie, 80 % des rames seront accessibles en 2015 et 100 % en 2020. Tous les autocars seront accessibles en 2011. Le document est en ligne sur le site de la Région [www.cr-picardie.fr](http://www.cr-picardie.fr).
- Le Conseil Général de l'Aisne a adopté son Schéma Directeur d'Accessibilité en février 2009. En 2010 une enquête est en cours sur l'accessibilité du réseau. Le document est en ligne sur le site du conseil général [www.aisne.com](http://www.aisne.com).
- Le Conseil Général de l'Oise a adopté son SDA le 25 mars 2010. Le document est en ligne sur le site du conseil général [www.oise.fr](http://www.oise.fr). Dès 2011, service de substitution des lignes non accessibles. D'ici 2015, 12 lignes sur les 63 du réseau (mais 80 % de la fréquentation) seront rendues accessibles. Le CG 60 a mis en place depuis le 1er janvier 2008 un système de transport sur réservation destiné aux personnes à mobilité réduite : Oise mobilité - transport adapté.
- Le Conseil Général de la Somme a engagé l'étude d'élaboration de son schéma. La géolocalisation des points d'arrêt se poursuit. L'expérimentation des dispositifs d'annonces visuelles et sonores devrait s'effectuer dans le courant de l'année 2011.
- Soissons a adopté son SDA en juin 2009, Laon en février 2010. Compiègne est en train de réaliser l'évaluation financière de son SDA.



### Les élèves transportés 2008-2009

	Nombre d'élèves transportés sur SATPS*	Nombre d'élèves transportés sur SRO**	Nombre d'élèves transportés sur SNCF	Total
Aisne	23 789	9 380	1 755	34 924
Oise	23 726	23 441	3 276	50 443
Somme	24 121	3 351	1 869	29 341
<b>Région</b>	<b>71 636</b>	<b>36 172</b>	<b>6 900</b>	<b>114 708</b>

Sources : Conseils généraux de l'Aisne, de l'Oise et de la Somme

\*SATPS : Service A Titre Principal Scolaire

\*\*SRO : Service Régulier Ordinaire

### Coût du service de transports des départements 2008-2009

	Dépenses de fonctionnement (en milliers d'euros)
Aisne	29 900
Oise	49 263
Somme	30 424
<b>Région</b>	<b>109 587</b>

Sources : Conseils généraux de l'Aisne, de l'Oise et de la Somme



À l'issue d'une large concertation locale, le schéma régional des véloroutes et voies vertes en Picardie a été adopté en 2006. Il constitue avant tout un schéma d'itinéraires de principe qui affine les fuseaux des itinéraires européens et nationaux irriguant la région et qui met en réseau l'ensemble des parcours portés par les acteurs picards.

Une **véloroute** est un itinéraire cyclable de moyenne ou longue distance, continu (sans interruption, y compris dans les villes), jalonné et sécurisé. Les véloroutes empruntent tous types de voies sécurisées dont les voies vertes.

Une **voie verte** est en Europe une voie de communication autonome réservée aux déplacements non motorisés. Elle est développée dans un souci d'aménagement intégré valorisant l'environnement, le patrimoine économique et industriel, et la qualité de vie. Elle réunit des conditions suffisantes de largeur, de déclivité et de revêtement pour garantir une utilisation conviviale et sécurisée à tous les usagers de toute capacité.



Il 900 kilomètres d'itinéraires identifiés répartis en :

- itinéraires européens
- itinéraires inscrits dans le schéma national et propositions complémentaires
- liaisons régionales
- liaisons locales

Source : CRP